

Procuration ou autorisation d'agent

En Australie, aucun formulaire de procuration ou formulaire d'autorisation d'agent n'est nécessaire.
En Nouvelle-Zélande, une autorisation du formulaire d'agent n'est pas nécessaire à moins que ou jusqu'à ce que il y ait un changement d'agent après le dépôt.

Le formulaire de la Nouvelle-Zélande (si nécessaire)

NZP000

Loi de 1953 sur les Brevets de la Nouvelle-Zélande

AUTORISATION DE L'AGENT

Le demandeur d'une demande de brevet n°, autorise et nomme par la présente WATERMARK PATENT & TRADE MARKS ATTORNEYS, pour agir comme son agent avec pleins pouvoirs de substitution (sauf que ces pouvoirs de substitution ne peuvent être délégués) et de révocation en ce qui concerne l'affaire ou la procédure susmentionnée.

Informations sur l'agent :

Notre adresse pour signification en Nouvelle-Zélande est :

WATERMARK PATENT & TRADE MARKS ATTORNEYS

P.O. Box 2229, Wellington Central, Nouvelle-Zélande

Adressez toute correspondance à :

WATERMARK PATENT & TRADE MARKS ATTORNEYS

GPO Box 5093, Melbourne, Victoria 3001, Australie

Tél : +613 9819 1664 ; Fax : +613 9819 6010

Courrier électronique : mail@watermark.com.au

Notre réf :

Je/Nous révoquons toutes les autorisations antérieures, le cas échéant.

Signé :

Adresse :

EN DATE DU :

Melbourne

T +613 9819 1664

F +613 9819 6010

Sydney

T +612 9888 6600

F +612 9888 7600

Perth

T +618 9325 1900

F +618 9325 4463

E mail@watermark.com.au

www.watermark.com.au

Procuration

Pour plus d'informations sur la gamme complète des services de propriété intellectuelle de Watermark, contactez-nous à l'adresse mail@watermark.com.au

